

WEBER.PRIM JOINT

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : WEBER.PRIM JOINT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Protection des carrelages et pierres naturelles avant le jointoiment.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SAINT-GOBAIN WEBER FRANCE
Rue de Brie - SERVON
BP 84
77253 BRIE COMTE ROBERT France
Tél: 01.60.62.13.00 Fax: 01.64.05.47.50
E-MAIL: FDS.FDS@saint-gobain.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : +33 1 45 42 59 59 INRS (Institut National de Recherche sur la Sécurité)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Cette préparation est réglementée selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)

• **Dangers physiques** : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention - (CLP : Flam. Liq. 3) - H226

Identification des dangers CLP : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• **Pictogramme(s) de danger**



• **Pictogramme(s) de danger** : SGH02
• **Mention d'avertissement** : Attention
• **Mention de danger** : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
• **Informations additionnelles sur les dangers** : Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one - mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) . Peut produire une réaction allergique.

• **Conseils de prudence**

Généraux : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Prévention : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
Intervention : P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser tout agent d'extinction sauf l'eau en jet bâton pour l'extinction.
P333+313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Stockage : P403+235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Considérations relatives à l'élimination : P501-Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets, conformément à la réglementation locale/nationale.

2.3. Autres dangers

Dangers physico-chimiques : Le mélange et ses vapeurs sont inflammables.

Autres effets indésirables pour la santé: Des allergies peuvent apparaître pour des sujets prédisposés.

WEBER.PRIM JOINT**SECTION 2 Identification des dangers (suite)**

Informations pour l'environnement : Non concerné
vPvB (very Persistant very Bioaccumulable) : Aucune donnée disponible.
PBT (Persistant Bioaccumulable Toxique) : Aucune donnée disponible.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Emulsion aqueuse d'un polymère acrylique et d'adjuvants .
Composants : Composants dangereux participants à la classification ou présents sous leurs limites de classification et composants présentant des valeurs limites d'exposition :

Nom de la substance	Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
Mono Ethylène-glycol	: >= 1 < 5 %	107-21-1	203-473-3	603-027-00-1	----	Acute Tox. 4 (Oral);H302
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	: >= 0,005 < 0,05 %	2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	----	Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Skin Irrit. 2;H315 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 3;H412
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	: >= 0,00015 < 0,0015 %	55965-84-9	----	613-167-00-5	----	Acute Tox. 3 (Dermal);H311 Acute Tox. 3 (Inhalation);H331 Acute Tox. 3 (Oral);H301 Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410
Ethanol	: >= 10 < 15 %	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	----	Flam. Liq. 2;H225

SECTION 4 Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation : Retirer le sujet de la zone de travail et le placer dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin si nécessaire.
- Contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon.
- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 20 mn. Consulter un ophtalmologiste si nécessaire.
- Ingestion : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune données/informations disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun soin médical immédiat, ni traitement particulier n'est indiqué à ce jour. Suivre les conseils donnés à la Section 4.1.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

- Agents d'extinction appropriés : Poudre chimique, mousse chimique, extincteur à CO2.
- Agents d'extinction déconseillés : L'eau en jet bâton. L'eau pulvérisée sera utilisée pour le refroidissement .

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit de décomposition dangereux : Aucun à notre connaissance.

5.3. Conseils aux pompiers

WEBER.PRIM JOINT

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Equipement de protection spécial : Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions générales : Assurer une bonne ventilation des locaux
Eloigner ou supprimer toutes sources d'étincelles ou d'ignition.

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Mesures pour la protection de l'environnement : Eviter le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit par mélange avec un absorbant inerte pour liquides. Récupérer le mélange dans un récipient approprié pour évacuation et élimination. Laver les résidus de la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour des informations plus détaillées sur les contrôles d'exposition/ la protection individuelle ou les mesures d'élimination, veuillez consulter les Sections 8 et 13 .

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser dans un local bien aéré.
Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.
Ne pas détériorer l'emballage.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Stocker les récipients bien fermés au frais, à l'abri de la lumière et dans un local bien ventilé.
Conservé en position verticale, dans l'emballage d'origine fermé
Température inférieure à 40°C..

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la notice technique pour les conditions d'emploi.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Ethanol : VLE - France [mg/m³] : 9500
Ethanol : VLE - France [ppm] : 5000
Ethanol : VME - France [mg/m³] : 1900
Ethanol : VME - France [ppm] : 1000
Mono Ethylène-glycol : VLE - France [mg/m³] : 104
Mono Ethylène-glycol : VLE - France [ppm] : 40
Mono Ethylène-glycol : VME - France [mg/m³] : 52
Mono Ethylène-glycol : VME - France [ppm] : 20

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle
- Protection respiratoire : Uniquement si travail dans un espace confiné
En cas de ventilation insuffisante, porter un masque respiratoire approprié. Masque avec filtre anti-vapeurs/gaz type A1 ou A2. (conforme à la norme EN 141)

WEBER.PRIM JOINT

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- Protection de la peau : Porter des vêtements de protection à manches longues
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité (conforme à la norme EN 166).
- Protection des mains : Porter des gants de protection type néoprène ou nitrile imperméables doublés intérieurement de coton ou jersey (conforme à la norme EN 374).
- Hygiène industrielle : En toute circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

-Informations générales :

- Etat physique à 20°C : Liquide.
- Couleur : Incolore
- Odeur : Faible
- Seuil olfactif : Non déterminé
- pH : Non déterminé
- Point de fusion [°C] : Non déterminé
- Point de congélation [°C] : Non applicable.
- Point d'ébullition [°C] : Non applicable
- Point d'éclair [°C] : 43
- Taux d'évaporation: : Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz): : Non applicable
- Limites d'explosivité : Non déterminé
- Pression de vapeur [20°C] : Non applicable
- Densité de vapeur relative (air=1) : Non applicable
- Masse volumique à 20°C (kg/l) : Voir la fiche technique du produit disponible sur le site www.weber.fr
- Solubilité(s) : Diluable dans l'eau
- Log P (octanol/eau) à 20°C : Non déterminé
- Temp. d'auto inflammation [°C] : Non déterminé
- Point de décomposition [°C] : Non déterminé
- Viscosité : Non applicable
- Caractéristiques d'explosivité : Non déterminé
- Propriétés comburantes: : Non applicable

9.2. Autres informations

Aucune données/informations disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse à notre connaissance

10.4. Conditions à éviter

WEBER.PRIM JOINT**SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)**

Minimiser l'exposition à l'air et l'humidité pour éviter une perte de qualité du produit.

Conditions à éviter : Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition
Craint le gel et une température supérieure à 35°C.

10.5. Matières incompatibles**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Aucun à notre connaissance.

SECTION 11 Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Pas de toxicité connue
DL50 (voie orale, rat) [mg/kg] :
• Ethanol : 13600
• Mono Ethylène-glycol : 5840
• 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one : 675,3
Admin.cutanée (lapin) DL50 [mg/kg] :
• Mono Ethylène-glycol : 10483
• 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one : 5000
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] :
• Ethanol : 8000
Sensibilisation : Des allergies peuvent apparaître pour des sujets prédisposés.
Toxicité chronique : Pas de toxicité connue
Cancérogénicité : Non répertorié.
Mutagénicité : Non répertorié.
Génotoxicité : Non répertorié.
Toxique pour la reproduction : fertilité : Non répertorié.
Toxique pour la reproduction : enfant à naître : Non répertorié.

SECTION 12 Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Effets écotoxiques : Pas de données disponibles.
CL50-96 Heures - poisson [mg/l] :
• Mono Ethylène-glycol : 40761
• 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one : 1,9
CL50-48 Heures - Crustacés [mg/l] :
• Mono Ethylène-glycol : 41100
• 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one : 96 h., Crevette (mysidopsis bahia) 1,9
EC50-72 Heures - Algues (mg/l) :
• 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one : 0,8

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Pas de données disponibles.

WEBER.PRIM JOINT**SECTION 12 Informations écologiques (suite)****12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Aucune données/informations disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Elimination des déchets du produit : Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets dangereux. Eviter le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel.

Destruction des récipients vides : Eliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale : Le produit est soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR - Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA

14.1. Numéro ONU

1993

N° I.D. : 30

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport ADR/RID : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol)

Désignation officielle de transport IMDG : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol)

Désignation officielle de transport IATA: UN1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport**Classement ADR/RID**

-Classe ADR/RID : 3

-Etiquetage ADR/RID : 3. Liquides inflammables

OMI-IMDG

- Classe OMI-IMDG : 3

- Etiquetage OMI-IMDG : 3. Liquides inflammables

OACI/IATA

- IATA - Classe ou division : 3

- Etiquette IATA : 3. Liquides inflammables

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID : III

Groupe d'emballage OMI-IMDG : III

Groupe d'emballage IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

- Polluant marin-IMDG : NO



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE)
N°1907/2006 et N°453/2010

Page : 7 de 8

Edition révisée N° : 6

Date : 10 / 6 / 2015

Remplace la fiche : 17 / 3 / 2015

WEBER.PRIM JOINT

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information complémentaire sur les COV : Valeur limite UE pour ce produit selon Directive 2004/42-CE (cat A/i): 140 g/l (2010)
Ce produit contient au maximum 30 g/l COV

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Autres : Aucun(e).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non exigée

SECTION 16 Autres informations

- Liste des mentions de danger H du chapitre 3** : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H311 - Toxique par contact cutané.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H331 - Toxique par inhalation.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Révision** : La FDS a été révisée selon le nouveau format conformément au règlement CE N° 453/2010.
Modifications au chapitre 2 : "" Identification des dangers ""
Modifications au chapitre 3 : "" Information sur les composants ""
- Origine des données utilisées** : Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.
- Conseils relatifs à la formation** : Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
- Acronymes et abréviations** : CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP
PBT : Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement.
vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Bioaccumulable.
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.
CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.
CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée.
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE)
N°1907/2006 et N°453/2010

Page : 8 de 8

Edition révisée N° : 6

Date : 10 / 6 / 2015

Remplace la fiche : 17 / 3 / 2015

WEBER.PRIM JOINT

SECTION 16 Autres informations (suite)

chemin de fer
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association.

Le contenu et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes aux Règlements CE 1907/2006 et 453/2010.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans ce dossier proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Ce dossier a été rédigée et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document